

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD854

présenté par
M. Demilly et M. Piron

ARTICLE 49

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« définies à »,

les mots :

« prévues au I de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article L 322-1 du code de l'environnement s'articule en trois paragraphes dans lesquels le terme de « zones » est employé. Pour éviter toute confusion, il est nécessaire de modifier la rédaction afin de préciser que seul le premier paragraphe est concerné par les zones prévues dans l'article.